



nendazpanorama

n° 97 ■ mars 2007

au sommaire

Décisions du Conseil communal... page 2

Statistique des décisions courantes prises en 2006; principales décisions prises entre novembre 2006 et février 2007. En «gros plan», le dispositif nouveau d'aide financière aux sociétés.

Centre médico-social page 6

Réorganisation du bénévolat: changements dans la livraison des repas à domicile, mise à disposition du véhicule pour le transport des personnes handicapées.

Cahier spécial encarté dans cette édition «Avenir de l'école à Nendaz» page 7

La commission scolaire initie une vaste consultation publique au sujet de l'organisation de l'école à Nendaz.

Archives page 16

Il y a 50 ans: le 24.2.1957 une avalanche sème la désolation et la mort à Basse-Nendaz. Récit des événements.

Personnel communal page 19

Deux employés communaux cités au mérite pour 25 années de service.

Nendaz: hôte d'honneur de Sion Expo 2007 page 20

Programme général.

Nendaz Panorama - Edité par la Commune de Nendaz
Case postale 8 - 1996 Basse-Nendaz

Couverture: «Aproz», photo S. Germanier

éditorial

par Simon Germanier, ex secrétaire communal



Lorsque ces lignes paraîtront j'aurai libéré ma place de travail et rendu à mon successeur les clés du bureau communal. Pour bénéficier d'une retraite, anticipée, formellement programmée au soir du 31 mars à venir, mais effective déjà par le décompte, à rebours, de quelques congés courus. Mon dernier travail aura consisté en la rédaction et la mise au point de ce numéro même de Nendaz Panorama, le centième du genre (il porte le n° 97, mais trois éditions non numérotées sont parues par le passé).

Je suis entré au service de la commune le 1^{er} juillet 1969, en qualité de comptable. Le 19 mai 1971 le Conseil communal me désignait secrétaire communal; fonction que j'exerçais jusqu'au 30 avril 2005, soit pendant 34 ans. Globalement mon parcours à la commune aura donc duré 38 ans; la presque totalité de ma vie professionnelle. Pour la statistique je me contenterai des quelques précisions que voici: j'ai rédigé les procès-verbaux de 672 séances du Conseil, de 70 assemblées primaires, de 308 séances d'administration générale et finances, de 161 séances de commissions ou délégations en matière énergétique, et d'une centaine d'autres de tous ordres.

Avec le recul du temps je peux affirmer que ma profession s'est apparentée à une extraordinaire aventure, le mot peut convenir. La mission a été souvent difficile, parfois même périlleuse, mais toujours passionnante et gratifiante. La chartre professionnelle de la «Conférence Suisse des secrétaires municipaux» dit que nous devons être «chef d'état-

major, premier fonctionnaire, interlocuteur de référence, innovateur, communicateur, coordinateur, conseiller»; bref, être spécialiste en généralités, selon l'expression d'un de mes confrères. En relisant ce texte, aujourd'hui, je soupèse chacun de ses mots et peux en mesurer leur poids de véracité. Oui, j'ai exercé un métier exigeant, dense, qui m'a offert chaque jour son pesant d'imprévu, de découverte, de connaissance. Les satisfactions retirées en ont été à la hauteur; et les efforts récompensés par la noblesse et la grandeur d'âme qu'induit le service public.

J'ai tenté de servir au mieux Nendaz et Nendards. Avec, toujours, chevillées en moi la volonté du meilleur ouvrage possible et la préoccupation de ne point faillir à l'équité, cette qualité prépondérante qu'il faut avoir quand on fait œuvre public. J'espère avoir fait mon devoir à satisfaction tant de mes chefs «les présidents, conseillères et conseillers successifs» que de mes patrons «les citoyennes et citoyens». A eux tous vont ma reconnaissance pour la grande confiance accordée et mes remerciements pour la gentillesse, la compréhension et, parfois, l'indulgence dont ils m'ont gratifiés.

Secrétaire communal est, à mes yeux, le plus beau métier du monde. Je dis à Nendaz un grand merci pour m'avoir permis d'en faire mon quotidien.

assemblée primaire du 28.12.2006

L'assemblée est ouverte à 20h00 par le président Francis Dumas qui salue les citoyennes et citoyens présents en cette période de fête.

L'assemblée est à la fois primaire et bourgeoise. Elle se déroule selon l'ordre du jour suivant.

1. Elle accepte, sans modification, le procès-verbal de la dernière séance (29.6.2006).
2. Elle approuve, à l'unanimité, le budget 2007 de la Bourgeoisie, qui se solde par un excédent de recettes de Fr. 8'975.-.
3. Elle approuve, à l'unanimité moins une abstention, le budget 2007 de la Municipalité, qui se solde par les principaux résultats suivants:
 - Excédent des recettes de fonctionnement, après amortissement: Fr. 509'235.-
 - Investissement net: Fr. 4'080'000.-
 - Excédent de financement: Fr. 126'150.-
4. Elle prend connaissance du plan financier 2008/2010 de la Municipalité.

Il faut relever que c'est la première fois que l'assemblée était appelée à se prononcer au sujet de l'approbation des budgets et non plus à se contenter d'en entendre lecture. Ceci est une conséquence de la nouvelle loi sur les communes du 5.2.2004.

Au chapitre des «divers» quelques citoyens interviennent. Les sujets abordés, pour simple discussion, sont relatifs au récent moratoire imposé par le canton en matière de vente aux étrangers, à la révision de notre plan d'aménagement, à la réactivation en cours de l'Association des artisans et des commerçants, à l'intérêt que la commune devrait porter au dossier «objectif mémoire» préconisé en matière de conservation du patrimoine.

L'assemblée est levée à 20h55. Elle est suivie d'un vin chaud offert aux participants.



les décisions du conseil communal

novembre 2006 / février 2007

En 2006 le Conseil communal s'est réuni à 19 reprises. C'est moins que la moyenne de ces dernières années. Mais il faut se garder de conclusions hâtives. En effet, la seule statistique annuelle des décisions courantes à caractère individuel démontre déjà la nette augmentation des dossiers à traiter. Et pas seulement au niveau des demandes d'autorisations de construire.

EXTRAIT STATISTIQUE DES DÉCISIONS COURANTES PRISES EN 2006

	TOTAL ANNUEL 2006	TOTAL ANNUEL 2005	TOTAL ANNUEL 2004	TOTAL ANNUEL 2003
• Demandes d'autorisations de construire				
- autorisations communales accordées	257	188	187	196
- autorisations communales refusées	11	8	7	17
- préavis favorables pour la commission cantonale des constructions	30	25	34	30
- préavis négatifs pour la commission cantonale des constructions	1	2	1	1
- décisions en matière de contentieux	20	-	-	3
- autres décisions	21	21	8	4
• Etablissements publics				
- examens d'octrois et d'extensions de patentes/autorisations	2	2	1	4
- transferts de patentes/autorisations	16	9	9	8
- autres décisions (horaires-enseignes-mesures de police etc.)	1	3	10	10
• Service social et protection ouvrière				
- décisions ponctuelles d'aide sociale	86	52	49	16
- demandes d'aide communale en matière de chômage	3	1	5	1
- demandes de soutien pédagogique pour apprentis	3	2	-	-
• Demandes de remises d'impôts (art. 167 LF) (préavis émis à l'intention de l'autorité cantonale)				
- édicition de préavis favorables	7	6	6	7
- édicition de préavis négatifs	13	11	2	5
• Aide aux constructions agricoles entrant dans le cadre des «améliorations foncières»				
- édicition de préavis préalables	-	-	-	2
- octroi du subventionnement communal	1	2	1	5
- subventionnement complémentaire des fosses et fumières	-	-	-	1

plan de scolarité 2007-2008

Ouverture des classes: 20.08.2007
Clôture des classes: 20.06.2008

Vacances et congés

- AUTOMNE:
du mercredi 24 octobre 2007,
au soir
au lundi 5 novembre 2007,
au matin
- NOËL:
du vendredi 21 décembre 2007,
au soir
au lundi 7 janvier 2008, au matin
- CARNAVAL:
du vendredi 1^{er} février 2008,
au soir
au jeudi 7 février 2008, au matin
- PÂQUES:
du mardi 18 mars 2008, au soir
au lundi 31 mars 2008, au matin
- ASCENSION:
du vendredi 25 avril 2008, au soir
au lundi 5 mai 2008, au matin
- FÊTE-DIEU:
du mercredi 21 mai 2008, à midi
au vendredi 23 mai 2008,
au matin.

gros plan

AIDE FINANCIÈRE AUX SOCIÉTÉS

Dans notre édition de juillet 2006 (N° 95, page 12) nous faisons allusion au fait que le Conseil communal avait adopté le principe d'instaurer une nouvelle rubrique budgétaire destinée à créer le cadre d'un futur subventionnement des sociétés locales.

L'approbation par l'assemblée primaire du budget 2007 a concrétisé cette nouveauté, en l'occurrence assortie d'un premier crédit annuel de l'ordre de Fr. 20'000.-.

Le principe devient ainsi réalité opérationnelle. C'est pourquoi nous publions in extenso ci-après une décision du Conseil communal qui date du 22 mai 2006 déjà.

EXTRAIT STATISTIQUE DES DÉCISIONS COURANTES PRISES EN 2006 (suite)

	TOTAL ANNUEL 2006	TOTAL ANNUEL 2005	TOTAL ANNUEL 2004	TOTAL ANNUEL 2003
• Diverses autres décisions				
- octroi de «vin d'honneur»	7	11	8	6
- octroi de «bois de construction» par la Bourgeoisie de Nendaz	4	3	7	6
- décisions en relation avec des demandes d'agrégation à la bourgeoisie de Nendaz	3	-	-	2
- aide à la sauvegarde de la framboise	2	7	1	6
- demandes d'aide à la rénovation de logements	1	-	3	4
- transactions immobilières (achat-vente-échange de terrains)	14	18	24	15

Adjudications de travaux et de mandats

- Installation de lots d'éclairage public à Haute-Nendaz, à Clèbes, à Aproz et à Brignon, à l'entreprise Freléchox, pour Fr. 48'300.-.
- Construction d'un mur en bordure de la chaussée nouvellement aménagée au lieu-dit Les Granges, à Sornard, à l'entreprise Implénia Constructions SA, pour Fr. 56'000.-.
- Les mandats techniques relatifs aux divers travaux de génie-civil, d'eau potable et d'eaux usées figurant au budget 2007 ont été attribués. Ceux-ci sont répartis entre les divers bureaux d'ingénieurs de Nendaz.
- L'ensemble du dispositif informatique de l'administration communale a fait l'objet d'une nouvelle évaluation et d'une remise à niveau. Au terme de l'évaluation des coûts provenant des offres le Conseil communal a confirmé l'adjudication à T.I. informatique SA, à Sierre, pour 5 ans. Notre administration travaillait déjà par le passé avec ce prestataire de services.

Octrois ponctuels d'aides financières

- Des prestataires privés ont l'intention de développer bénévolement un concept pédagogique, sous forme de sentier didactique de géographie, sur le parcours du bisse de Vex. Le Conseil communal accorde au projet une aide ponctuelle de Fr. 5'000.-.
- Une garantie de déficit de Fr. 10'000.- au maximum a été accordée aux organisateurs des Coupes d'Europe de snowboard, qui ont eu lieu à Haute-Nendaz entre les 28 et 30 janvier dernier.

Personnel communal

- M. René Devènes, Haute-Nendaz, a été engagé comme employé permanent, à raison de 50% du temps, au centre sportif des Ecluses.
- L'assurance perte de gain maladie pour le personnel communal a fait l'objet

d'une mise au concours selon les marchés publics, l'ancienne police étant échue. Le nouveau contrat a été attribué à la Vaudoise Assurances, pour une prime annuelle de l'ordre de Fr. 138'000.-.

- Les salaires 2007 du personnel communal ont été indexé au coût de la vie par l'octroi d'une augmentation de 1%.

Autres décisions

- Les salles communales mises à disposition de tiers pour utilisation dans le cadre d'une activité considérée comme lucrative seront désormais soumises à location. Tarifs: pour une utilisation annuelle à raison d'une séance par semaine: Fr. 500.-; pour une utilisation mensuelle Fr. 50.-.
- Le Conseil communal a approuvé les comptes 2005/2006 de la Société de développement de Nendaz qui présentent un bénéfice de Fr. 4'391.19.
- Le Conseil communal a décidé d'acquiescer un stock de produits destinés au traitement des odeurs alentour des fosses à purin. Son usage sera rendu obligatoire.
- Un terrain bourgeoisial a été mis à disposition pour l'installation d'une clôture de protection contre le gibier destinée à la préservation du verger d'abricotiers de la Moudonne, à Fey.
- La commune a décidé l'acquisition de l'ancienne scierie située dans le virage en épingle de la route principale au centre de Fey. Cet achat permettra la correction complète de la route à cet endroit, y compris l'embranchement de celle conduisant à l'école, ainsi que l'aménagement de trottoirs.
- Les distinctions sportives et culturelles 2006 ont été attribuées selon la réglementation habituelle. Pour ce qui concerne les «mérites» les lauréats sont: mérite culturel: à Philippe Carthoblaz, Beuson; mérite sportif: à Dany Vaquin, Haute-Nendaz; mérite spécial: à la fanfare La Rosablanchette, à l'occasion de son centenaire. ■

Sur proposition de la commission «sport, animation et culture», le Conseil communal

décide

de créer une rubrique budgétaire nouvelle, annuelle, destinée à offrir un cadre financier pour **encourager** et **récompenser** les sociétés locales contribuant à l'animation de la vie sociale par des **prestations supplémentaires** à celles qui, **ordinairement, sont l'essence même de leurs activités**. Sont prises en compte dans ce sens les prestations ayant un caractère communautaire, spontanées, ou sollicitées par l'administration communale, la paroisse, ou la société de développement. Les prestations organisées dans un cadre privé sont exclues.

L'aide en résultant est attribuée après analyse des critères suivants:

- Inventaire annuel des prestations supplémentaires fournies.
- Prise en compte, pour pondération éventuelle, des autres aides publiques déjà attribuées par la commune.
- Prise en compte, pour pondération, de l'importance des coûts de fonctionnement ordinaires du type de société.

L'évaluation des critères ci-dessus et l'élaboration annuelle d'une clé de répartition du crédit budgétaire incombent à la commission «sport, animation et culture». Celle-ci dresse un préavis, argumenté sommairement et chiffré, à l'intention du Conseil communal qui décide.

Cette décision est prise pour une durée de 4 ans.

Les sociétés qui demandent une aide financière doivent le faire par écrit avant la mi-septembre.

Décidé par le Conseil communal en séance du 22 mai 2006.



environnement

feux en plein air

Savez-vous que notre administration reçoit régulièrement des courriers accompagnés de photographies – via Internet notamment – signalant des panaches de fumée dans la nature ou dans les villages? Il va sans dire que ces phénomènes sont bien visibles, la plupart du temps, de tout le Valais central. Ces interventions ont un objectif non voilé: rappeler que les feux en plein air sont aujourd'hui interdits par la loi; et demander implicitement l'intervention de la police, la surveillance en la matière incombant aux communes.

Notre Conseil communal s'est récemment penché sur la question. Il a décidé de faire usage de son droit permettant une réglementation spécifique, décision que nous reproduisons ci-dessous, en encadré.

Par ailleurs nous reprenons également quelques extraits de textes officiels à ce sujet. Et, pour conclure, nous invitons chacun à prendre acte de ces dispositions et à agir désormais en conséquence. Nous vous en remercions.

Loi d'application cantonale du 21.6.1990

ART. 18 FEUX EXTÉRIEURS

1. L'incinération des déchets en plein air ou dans des installations non prévues à cet effet est interdit sur tout le territoire du canton.
2. Fait exception à la règle l'incinération des déchets de forêt, des champs, des jardins ou des vignes dans des régions peu peuplées, pour autant qu'il n'en résulte pas des immiscions excessives et que le voisinage ne s'en trouve pas incommodé et qu'il n'existe pas de moyen de traitement moins dommageable pour l'environnement.
3. Les communes veillent au respect de cette prescription sur leur territoire.

Extraits des directives de l'Office fédéral de l'environnement relatives aux FEUX EN PLEIN AIR

- Sont considérés comme des déchets naturels provenant des forêts, des

En application des dispositions légales existantes, notamment de l'art. 18 de la loi d'application sur la législation fédérale sur la protection de l'environnement du 21.6.1990, le Conseil communal de Nendaz

a décidé

d'interdire l'incinération des déchets en plein air ou dans des installations non prévues à cet effet.

Demeurent réservées les modalités du dit art. 18, reproduit ci-dessus.

champs et des jardins, les déchets naturels et biodégradables issus de l'exploitation et de l'entretien des jardins, des parcs, des forêts, des champs et des prés. Ces déchets ne doivent pas être souillés par du plastique, des emballages, des ordures ou autres substances étrangères.

- Les déchets dont l'incinération est prévue en plein air doivent être suffisamment secs. Le bois fraîchement coupé, les branches portant des

feuilles ou des aiguilles vertes ou les déchets détrempés par la pluie ne peuvent donc pas être brûlés.

- La matière sèche doit être empilée en un tas non compact prenant feu rapidement. Les feux qui dégagent encore une fumée importante un quart d'heure après avoir été allumés ne brûlent pas avec un faible dégagement de fumées.
- Seuls des produits non polluants tels que l'herbe ou des feuilles sèches, du

papier de journal ou des matières similaires peuvent être utilisées pour allumer le feu. L'utilisation d'huiles usagées, de pneus, de plastique, de bois usagé ou autres est strictement interdite.

- Dans les jardins et à proximité de zones habitées, on ne doit pas brûler plus d'un demi-mètre cube de matière à la fois.

Elèves du CO de Nendaz en recherche d'apprentissages

Par M^{me} Isabelle Dettwiler-Lorétan, conseillère en orientation
Par M. Didier Fournier, président de la commission

L'aboutissement de la scolarité obligatoire coïncide généralement avec l'entrée dans la vie active. A cet âge, les jeunes se trouvent confrontés à un choix professionnel difficile. Lorsque ce choix est fait, il faut encore trouver une place d'apprentissage correspondant. Une solution se dessine parfois rapidement; d'autres fois cette recherche se transforme en un véritable parcours du combattant. A ce jour, des élèves du cycle d'orientation sont encore à la recherche de places d'apprentissages pour l'année 2007-2008.

Pour information aux employeurs, voici la liste des métiers concernés:

- | | |
|--|--|
| 1. Assistant(e) - vétérinaire | 9. Laborantin(ne) chimie |
| 2. Carrossier(e) / Tôlier(e) | 10. Mécanicien(ne) auto. |
| 3. Coiffeur(se) | 11. Mécanicien(ne) machines de chantier |
| 4. Dessinateur(trice) en bâtiment / en génie-civil | 12. Plâtrier-peintre / peintre en bâtiment |
| 5. Employé(e) de commerce B | 13. Polymécanicien(ne) |
| 6. Employé(e) de remontée mécanique | 14. Projeteur en technique du bâtiment |
| 7. Esthéticien(ne) | 15. Technicien(ne) dentiste |
| 8. Gestionnaire du commerce de détail | |

Unissant dorénavant leurs efforts pour aider ces jeunes à débiter leur parcours professionnel, la conseillère en orientation du CO, les membres de la commission Formation & Emploi et les promoteurs cantonaux de places d'apprentissages (voir présentation ci-après) remercient d'avance les employeurs qui joueront le jeu: 027 289 56 74.

Répondant aux directives de la nouvelle politique fédérale sur la formation professionnelle, l'Etat du Valais, à l'instar d'autres cantons suisses, a nommé en 2006 deux promoteurs de places d'apprentissages rattachés au Service de la formation professionnelle,

M^{me} Gertrude L. Nottaris et M. Bruno Besse.

Leur cahier des charges comporte essentiellement les tâches suivantes:

- maintenir et créer des places d'apprentissage dans tout le Valais,
- aider au placement des jeunes en apprentissage ou lors de ruptures de contrat,
- étudier les besoins du marché du travail par rapport aux apprentis, aux apprentissages et aux entreprises formatrices,
- favoriser la création de réseaux d'entreprises formatrices.

Afin d'obtenir une efficacité maximale, les promoteurs de places d'apprentissage collaborent étroitement avec tous les partenaires de la formation professionnelle, soit les associations professionnelles, les administrations communales, les cycles d'orientation, les offices d'orientation scolaire et professionnelle de même que les écoles professionnelles. Un contact renforcé est également créé avec les entreprises, que ce soit de nouvelles arrivées sur le marché ou celles ne formant plus d'apprentis.

Par rapport aux jeunes, ils participent également à diverses initiatives spécifiques, telles que «actions d'été», «actions jeunes en difficultés», ceci en accord avec les Offices d'orientation scolaire et professionnelle ou des organisations privées comme celle de «Action Jeunesse».

Dans un souci de partage et d'harmonisation, diverses rencontres sont également agendées avec les autres promoteurs des cantons romands, voire de Suisse et dans un souci d'information, les promoteurs de places d'apprentissage suivent et animent régulièrement des séances d'informations, collaborent à des forums relatifs aux apprentissages.

Pour tout renseignement complémentaire, M. Claude Pottier, chef du Service de la formation professionnelle (027 606 42 55), M^{me} Nottaris (027 606 42 94) de même que M. Besse (027 606 42 95) se tiennent à votre entière disposition.



centre médico-social

derniers échos du service de bénévolat

Livraison des repas à domicile changement dès l'année 2007

Jusqu'à la fin de l'année 2006, les repas livrés à domicile étaient confectionnés par l'EMS Foyer Ma Vallée. La livraison était assurée par des bénévoles à raison de 3 repas chauds par semaine, à savoir les lundis, mercredis et vendredis, via les tournées suivantes :

- Aproz, Fey, Les Condémines, Cor
- Basse-Nendaz
- Beuson, Brignon, Baar, Clèbes
- Haute-Nendaz, Les Cretteaux
- Siviez.

Même si cette solution était très appréciée, le comité du centre médico-social a décidé d'examiner les possibilités de compléter l'offre. Ainsi, il a été décidé de changer le mode de faire dès le début de l'année 2007 et de livrer désormais des repas froids à réchauffer au micro-onde. Les repas en question sont concoctés par la société DSR qui est spécialisée en la matière. Ce nouveau procédé permet les améliorations suivantes :

- **Augmentation de l'offre** : possibilité de livrer 7 repas par semaine;
- **Amélioration de la sécurité** : la livraison de repas froids à réchauffer avec des micro-ondes est de nature à améliorer la sécurité (suppression des plaques de cuisinières qui restent allumées);
- **Garantie de la qualité** : l'aspect qualité préconisé dans le nouveau mandat de prestation est garanti (étiquetage avec date de péremption de tous les mets livrés).

- **Souplesse accentuée** : la nouvelle formule permet en outre plus de souplesse (heure du repas, choix du repas, etc.).

A noter que les personnes qui n'étaient pas en possession d'un four à micro-onde ont reçu un appareil gracieusement offert par les entreprises suivantes :

- Fournier Alain, entreprise de menuiserie, Savièse
- Fournier Eddy, entreprise de maçonnerie, Basse-Nendaz
- Fournier Joël, entreprise de peinture, Haute-Nendaz.

Qu'ils trouvent ici nos remerciements pour cette généreuse et sympathique initiative.

Nous précisons également que les personnes intéressées par la livraison de ces repas peuvent obtenir tous les renseignements utiles auprès du secrétariat de notre association (027 289 57 12).

Ainsi avec la mise en place de cette nouvelle offre, le centre médico-social vise à renforcer le maintien à domicile de nos aînés.

Appel aux bénévoles

Notre service de bénévolat propose principalement les prestations suivantes :

- livraison de repas à domicile pour des personnes âgées, malades, handicapées ou momentanément en difficulté;

- transports bénévoles chez le médecin, etc.

Durant l'année 2005, nos bénévoles ont :

- livré 5422 repas
- assuré 49 transports
- parcouru 10'000 km.

Qui peut faire du bénévolat ?

Toute personne qui désire donner un peu de son temps libre et qui aime rendre service.

Quelques heures, une fois par mois ou par semaine, pour une courte ou une longue durée. Il n'est pas nécessaire d'être disponible tous les jours ! Chacun peut décider selon son emploi du temps.

Ils ont besoin de nous !

Nous avons besoin de vous !

Vous désirez des renseignements ou vous inscrire ? Appeler sans tarder le 027 289 57 12.

D'avance, un grand MERCI pour votre précieuse collaboration.

Véhicule pour le transport des personnes handicapées (photo ci-dessus)

A la fin de l'année 2001, suite à la conjugaison des efforts de divers organismes sociaux de la région de la Printse (Association des brancardiers de Nendaz et Veysonnaz, Fondation Nend'Handicap, Fonds Nend'Aide, Loterie Romande) l'acquisition d'un véhicule équipé pour le transport des

personnes en chaise roulante a été rendu possible.

Ce bel exemple de solidarité a permis l'acquisition d'un véhicule «passe-partout» qui servira aussi bien aux excursions des résidents du Foyer Ma Vallée qu'au déplacement des personnes en chaise roulante.

Ainsi que l'on voulu les initiateurs du projet, ce véhicule sera comme de bien entendu destiné aux besoins de notre home pour personnes âgées (excursions, déplacement chez le médecin des personnes en chaise roulante, etc.) mais également mis à disposition de tout un chacun pour transporter des personnes en chaise roulante et leur permettre également de découvrir d'autres horizons. Les modalités afférentes à l'utilisation du véhicule sont rappelées ci-contre.

Modalités afférentes au prêt du véhicule pour le transport des personnes en chaise roulante :

RÉSERVATION
DU VÉHICULE Service social Nendaz – Bâtiment Foyer Ma Vallée,
Basse-Nendaz
(jours ouvrables de 8-11h et 14- 17h)
Tél. 027 289 57 00
Fax 027 289 57 01
E-mail : social@nendaz.org

CONDITIONS Fr. 0,50 par kilomètre parcouru
(comprenant essence, assurance et autres taxes)

BÉNÉFICIAIRES Les personnes domiciliées sur les territoires des communes de Nendaz et Veysonnaz

Centre médico-social du vallon de la Printse ■

Déchets - Ramassage du papier

Veillez noter que le prochain ramassage du papier, sur tout le territoire communal, aura lieu le **jeudi 19 avril 2007**

Dorénavant le ramassage du papier aura lieu tous les mois. Les prochains auront lieu les: 24 mai 2007 - 21 juin 2007 - 19 juillet 2007 - 23 août 2007 - 20 septembre 2007 - 18 octobre 2007 - 22 novembre 2007 - 20 décembre 2007.

Les vieux papiers seront déposés avant 9 heures aux endroits habituels de ramassage des ordures ménagères. N'oubliez pas d'attacher convenablement vos papiers.

L'administration communale

Déchets - Ramassage des objets encombrants

La prochaine campagne de ramassage des objets encombrants dans les bennes mises à disposition, est organisée selon le programme que voici.

VILLAGES	DU	JUSQU'AU
Aproz (à proximité de la STEP d'Aproz)	13.04.07 dès 8h	14.04.07 à 18h
Baar (école de Baar)	20.04.07 dès 8h	21.04.07 à 18h
Basse-Nendaz (place de Petteré)	17.04.07 dès 8h	18.04.07 à 18h
Beuson (départ route de Veysonnaz)	24.04.07 dès 8h	25.04.07 à 18h
Bieudron (sur digue Rhône départ route de Bieudron)	13.04.07 dès 8h	14.04.07 à 18h
Brignon (place du Creux)	20.04.07 dès 8h	21.04.07 à 18h
Clèbes (entrée du village)	24.04.07 dès 8h	25.04.07 à 18h
Fey (place de l'ancienne chapelle)	17.04.07 dès 8h	18.04.07 à 18h
Haute-Nendaz / Sornard (place devant l'église)	01.05.07 dès 8h	02.05.07 à 18h
Haute-Nendaz Station (place en face de la patinoire)	27.04.07 dès 8h	28.04.07 à 18h
Planchouet	01.05.07 dès 8h	02.05.07 à 18h
Saclentse (place de l'arrêt postal)	04.05.07 dès 8h	05.05.07 à 18h
Siviez (cabine téléphonique)	04.05.07 dès 8h	05.05.07 à 18h

CONTENU

BENNE 1: BOIS/PLASTIQUE
meubles, sommiers, matelas, tapis,
bois et agglomérés (long max. 2ml), récipients vides,
télévisions, bâches, matières plastiques, skis, pneus

BENNE 2: MÉTAUX
vélos, cuisinières, machines à laver

NE SONT PAS ADMIS: les déchets provenant de la taille et du jardin, les matériaux de démolition, terre, pierres, liquides (huiles, peintures), sac à ordures, déchets recyclables (verres, papier).

L'administration communale



Il y a 50 ans : 1957 : l'avalanche

par Simon Germanier

24 février 1957, le souvenir est encore vivant dans bien des mémoires. Vers 22h30, il fait nuit, une énorme coulée de neige mouillée dévale dans le val-lon de Pétére, à l'entrée sud de Basse-Nendaz et emporte tout sur son passage. L'avalanche laisse deux morts sur le terrain; elle sera aussi la cause, indirectement, d'une troisième victime, une semaine plus tard. Le choc est immense.

Cinquante ans après les événements les faits appartiennent à l'histoire. Les rap-peler relèvent de deux ordres: contribuer à la connaissance du passé, mais aussi rendre hommage à tous ceux qui en eurent à souffrir.

Notre dossier est articulé en trois parties: le récit tel qu'il a été rédigé en son temps, un relevé sur carte, un lot de notes explicatives reprenant des précisions qui n'étaient pas forcément nécessaires en 1957 tant elles étaient présentes à l'esprit des témoins.

Le récit des événements

M. Augustin Michelet fut un témoin privilégié des événements; il en a fait plusieurs comptes-rendus dans la presse de l'époque. Avec un peu de recul il a rédigé un récit succinct mais complet à l'intention de l'édition de 1958 de l'Almanach du Valais. C'est ce texte que nous reproduisons ci-après, dans sa presque intégralité.

Nous nous sommes permis de l'annoter

par des renvois chiffrés que vous retrouverez dans le chapitre «A noter». Pour quelques précisions supplémentaires.

L'hiver 1956-57, généralement terne et sans relief, sans froidure et sans neige, devait réserver une terrible surprise avant de toucher à sa fin.

Vers le 20 février, la nappe blanche si impatiemment attendue est venue en couche épaisse apporter la joie chez les sportifs, les hôteliers et les montagnards. Mais voilà qu'au matin du samedi 23, déjà, les flocons se font très lourds. Lentement, la pluie se substitue à la neige, une pluie drue sous un ciel très bas, une pluie qui ne relâche plus, qui s'intensifie encore dans la nuit pour continuer inlassablement le lendemain.

Le dimanche, tout le village ou presque est de piquet¹. Il s'agit de détourner les eaux qui dépassent les seuils, s'infiltrer dans les caves, clapotent dans les rues. Des barrages de planches, de pierres ou de sacs de sable permettent de parer aux inconvénients immédiats. Le torrent de «Péterey» a récolté les eaux de toute la région, disposée en éventail au-delà de l'agglomération. Il a grossi démesurément, mais ne semble pas présenter de danger particulier.

Vers 17h30, une première coulée balaie les «Cartes», hésite, déplace la scierie², emporte des bois et obstrue la voie d'eau sous le pont, en aval du bâtiment de M. Lathion. L'eau déverse sur la route. Les cars et voitures ne passent qu'en barbotant jusqu'à mi-flanc.

A partir de 18h00, toute circulation devient impossible.

Une équipe d'ouvriers¹ avec trax travaille à faire écouler l'eau sous le pont. Mais la situation empire: plus question de sortir les cars en stationnement au garage. Les deux familles de locataires sont évacuées hâtivement dans une maison voisine, la forge de M. Glassey, sise un peu en retrait, côté Beuson³.

Un peu plus tard, une deuxième coulée part des mayens de la Biollaz, emporte des chalets, mais se calme au-dessus de «Chardonnay»⁴.

La nuit tombe avec son angoisse sur le village apeuré. Quelque cinquante personnes vont, viennent, les unes travaillent à libérer la route, les autres, scrutant les éléments en spectateurs intrigués.

Vers 22h30, une troisième coulée démarre des mayens «d'Eterpey»⁵ sur Haute-Nendaz et prend une ampleur insoupçonnée. Elle bifurque dès le départ, l'une des branches empruntant à nouveau la région des «Cartes», et l'autre, le vallon de la «Courtelette» où sont emportés une scierie et plus bas un chalet.

Ces deux avalanches convergent vers les résidus de la première et s'engouffrent dans le vallon de «Péterey», avec un bruit sinistre, semblable, dit-on, à celui d'un groupe de vampires rasant les fenêtres.

Les gens fuient éperdus d'un côté et de

l'autre, tandis que la masse neigeuse emporte la menuiserie des frères Broccard et renverse la maison locative qui se fait littéralement pulvériser. Au même instant, l'électricité fait défaut dans tout le village, ce qui augmente encore la panique. Des appels angoissés se font entendre des deux côtés de l'avalanche, l'on se compte dans la nuit.

Le trax déporté 50 m plus bas projette encore un de ses phares sur l'étrange coulée, mais son chauffeur sortira presque indemne de l'aventure. Deux hommes se sont fait souffler. Cependant, ils passeront quittes pour la peur, tandis que deux ouvriers restent ensevelis.

Le lundi matin, dès l'aube, la population tout entière reprend la recherche des disparus. Des centaines d'hommes opèrent dans la neige et les eaux boueuses, parmi les plus invraisemblables débris : fragments de murs, de charpente, de boiserie, restes de voitures, de sièges de cinéma, d'ustensiles et de vêtements.

Un premier corps est retrouvé le matin dès l'aube, M. Robert Fournier, l'autre, vers midi, à l'heure de l'angélus, M. Sylvain Fournier.

L'avalanche devait faire une troisième victime le dimanche suivant où M. Clément Bornet trouvait la mort en prêtant son aide désintéressée à l'équipe travaillant à la récupération

de bois emportés.

D'émouvantes obsèques ont été faites à ces trois victimes du devoir qui laissent dans la désolation des veuves et des orphelins.

La population de Nendaz gardera longtemps encore cette vision de chaos et cette sensation d'angoisse qui s'attachent aux événements de février dernier. Elle partage l'immense douleur des familles endeuillées et lui voue sa sympathie affectueuse. Mais elle se rappellera aussi que la salle de cinéma abritait en cette sombre après-midi 200 enfants venus assister à une représentation théâtrale en faveur de l'église et qu'elle s'apprêtait à recevoir autant d'adultes en soirée.

Que serait-il advenu de cette manifestation si les avalanches avaient changé d'horaire ?

Aussi aura-t-elle une pensée reconnaissante en la divine Providence qui l'a si visiblement protégée dans son malheur.

Aug. Michelet

A noter

¹ En 1957, à Nendaz, le service communal des travaux publics est organisé selon le principe dit «des voyers de villages». Le «directeur des travaux», pour Basse-Nendaz, est M. Louis Fournier. C'est lui qui coordonne la manœuvre sur place. Ce dimanche

matin-là, vers 9 heures, il désigne un remplaçant pour la surveillance à Pétére, puis s'en va ratisser le village pour recruter de la main d'œuvre. Les hommes valides disponibles affluent tout au long de la journée, alors que la situation empire. L'entreprise Lathion fait venir de Sion un trax que pilote M. André Délèze. En fin d'après-midi, alors que l'on semble ne plus pouvoir maîtriser la situation à Pétére, c'est le vice-président de la commune, M. Hubert Lathion, qui prend la direction des opérations. Dans ce cadre il ordonne l'évacuation des bâtiments.

² Cette première coulée emprunte le même tracé (en plus court) que la coulée principale de 22h30 (voir carte). La scierie déplacée est celle de M. Joseph-Antoine Lathion, exploitée par son beau-fils, M. Modeste Praz, c'est surtout le bois emporté qui va engendrer l'aggravation du danger pour les gens qui œuvrent en contre-bas.

³ Le bâtiment de M. Jules Lathion est un gros immeuble en maçonnerie, de 4 étages. Le rez est un grand garage qui abrite des cars postaux et des camions, entre autres véhicules. Deux étages sont pour les appartements. Sont locataires, au début de 1957, les familles de MM. Jules Délèze et Georges Bourban. L'étage supérieur est fait d'une superbe salle de cinéma de 250 places.

⁴ Si l'attention est focalisée sur le valon de Pétére c'est pour d'évidentes raisons. Mais il faut se souvenir que les intempéries touchaient toute la commune et, au-delà d'elle, quasiment tout le canton. Augustin Michelet mentionne la coulée de Chardonney (voir plan) parce que les habitants de Basse-Nendaz l'ont vue et en ont eu peur. Cette coulée a détruit trois granges-chalets appartenant à MM. François Favre, Fridolin Carthoblaz et Marcellin Bornet. Mais on sait moins qu'un peu auparavant une autre avalanche dévalait au sud de Saclentse emportant deux granges-écuries propriétés de MM. Séraphin Monnet et Marcellin Fournier et tuant une demi-douzaine de têtes de bétail.

Ailleurs en Valais la presse signale une voiture emportée par un torrent





vérise ce qui reste de la scierie déjà touchée l'après-midi, l'atelier de menuiserie de François Broccard et Fils, l'immeuble de M. Jules Lathion, décrit plus haut. Les débris de ces bâtiments sèment la désolation et la mort.

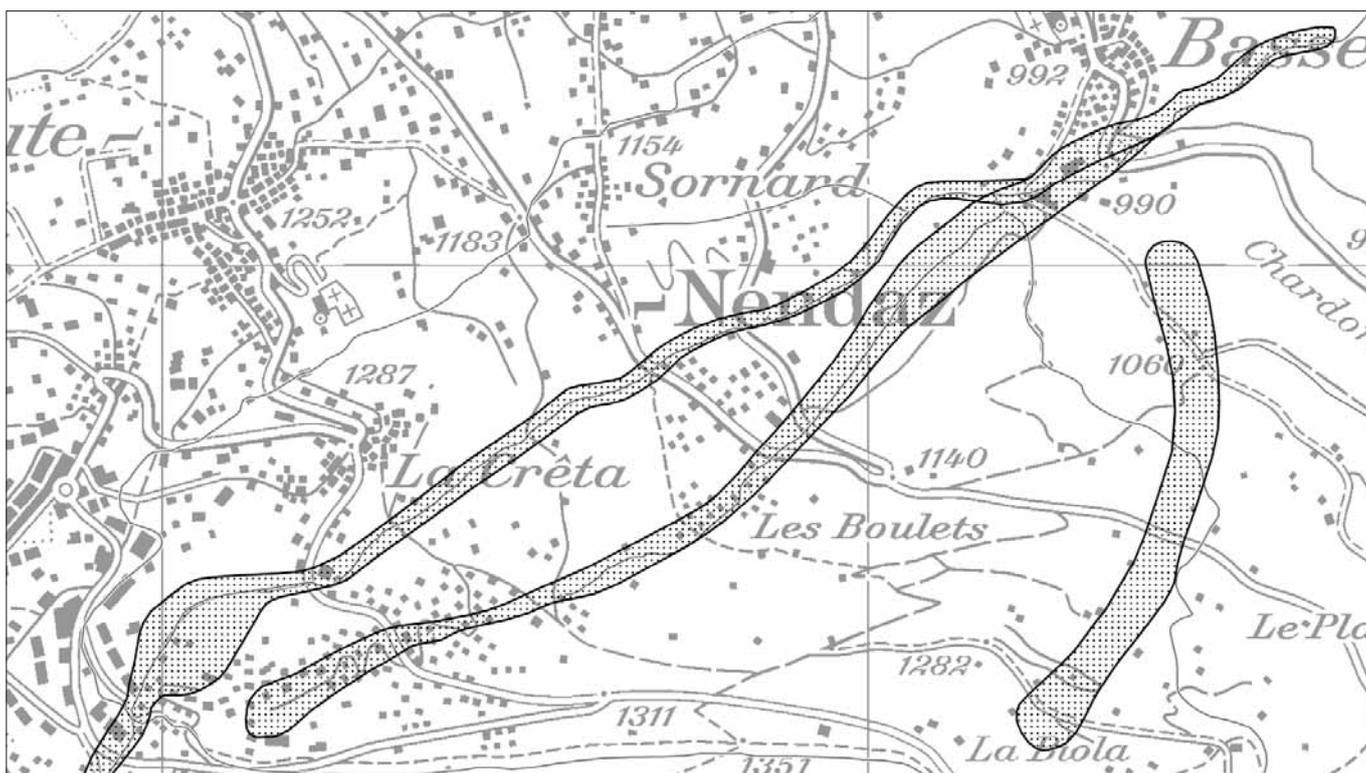
Et après...

Le Conseil communal se réunit à deux reprises dans les jours qui suivent la catastrophe: les 25 et 27 février. On y dresse un premier bilan des dégâts matériels que l'on évalue de l'ordre de un million de francs, dont une moitié couverte par les assurances. Mais il y a surtout les pertes humaines et la question des aides d'urgence et des indemnités. Le Conseil communal constitue un «comité de secours aux sinistrés» présidé par le Rvd Curé Martin Luyet; le canton autorise le lancement d'une collecte, dont la presse se fera le relais.

Puis la commune entame le long processus des indemnités officielles: actions en responsabilité civile, procédure contre les diverses assurances en cause, démarches auprès du fonds suisse pour les dommages non assurables, auprès des œuvres d'entraide, etc... Un parcours parfois douloureux puisque certains dossiers ont dû être portés jusque par-devant le Tribunal Fédéral.

en crue à Vouvry (un mort), des routes et une ligne de chemin de fer coupées dans le Val d'Illicz, la route cantonale obstruée par un gros éboulement entre Magnot et Vétroz, des avalanches dans le val d'Hérens, notamment à Prolin et à Praz-Jean, une grosse avalanche à Unterbach qui détruit plusieurs chalets et tue du bétail...

⁵ La coulée fatale se déclenche en amont du hameau de La Crêta, à Haute-Nendaz (voir plan). Elle y fait déjà beaucoup de dégâts à cet endroit: elle emporte la scierie de M. André Délèze, puis un peu plus loin, la grange de M. Pierre-Louis Loye. Les bois emportés coupent la route principale à deux endroits. Dans le vallon de Pétére elle pul-



Les tracés des avalanches de 1957.



jubilés administratifs

deux fois 25 ans d'expérience

Deux employés communaux ont franchi, dans le courant de 2006, le cap des vingt-cinq années d'activité, chacun pour le compte d'un de nos services différents. Il s'agit de :

- Pierre-André Fournier, préposé au contrôle des habitants (service administratif);
- Simon Devènes, surveillant de la décharge des Eterpas (service des travaux publics).

Pour marquer leur persévérance à la tâche et leur fidélité au service des citoyennes et des citoyens, le Conseil communal leur remettra prochainement la traditionnelle montre griffée «Nendaz reconnaissante». Persévérance et fidélité. Le monde du travail actuel ne met plus guère ces qualités sur les plus hautes marches des podiums de la productivité trop orientée compétitivité. C'est sûrement une erreur. Car persévérance et fidélité demeurent les axes essentiels de l'expérience. Et l'expérience ne se capte, en terme de profit, ni par les ordinateurs ni par les statistiques. Lorsqu'une expérience se perd, c'est irrémédiable.

Rendons hommage comme il se doit à... 50 années de connaissance sur Nendaz.

Pierre-André Fournier
domicilié à Basse-Nendaz, né en 1961, marié, 1 enfant.
Le nom de Pierre-André Fournier restera dans les annales du personnel communal comme ayant été le premier

apprenti formé par l'administration à Nendaz (il y en eût 33 autres depuis). Ceci entre le 4 septembre 1978 et le 3 août 1981, avec obtention du «CFC d'employé de commerce G». Un contrat de 3 ans qui n'entre cependant pas dans l'actuel décompte des 25 années de service; ce qui le valorise d'autant plus.

Au terme de son apprentissage, Pierre-André Fournier s'en va faire un stage scolaire linguistique en Allemagne. A son retour la commune le réengage pour un poste disponible à la section fiscale et parafiscale. Mais il n'y travaillera jamais en fait, car le décès subit du teneur du cadastre de l'époque provoque des mutations internes qui laissent vacante la fonction de... préposé au contrôle des habitants. Et Pierre-André occupera dès lors ce fauteuil dans lequel il est toujours assis.

Employé rigoureux et précis Pierre-André est donc chargé de la «connaissance» des Nendards. Ses informations sont redistribuées à tous les services communaux, chacun selon leurs besoins. Placé au front en matière de contact avec le public il assume une mission délicate, souvent exposée. En toutes circonstances il garde la pratique de l'équité de traitement en point de mire ce qui est sa grande qualité professionnelle. Quitte parfois à passer pour un ultra de l'orthodoxie administrative. Ce qui peut paraître irritant à la courte vue du quotidien n'en est pas moins un compliment en regard de 25 années d'intense patience.
Merci Pierre-André. Persévère. ■

Simon Devènes

Actuellement domicilié à Basse-Nendaz (anciennement à Fey), né en 1959, marié, 2 enfants.

En 1981 la commune réorganise son dispositif relatif à l'entretien des routes et des chemins. L'ancien système des voyers de villages est abandonné au profit d'un renforcement de l'équipe permanente centralisée. Quatre ouvriers à plein temps sont engagés cette année-là. Seul demeure en activité Simon Devènes. Au terme de l'école obligatoire Simon Devènes fréquente l'école d'agriculture de Châteauneuf. Puis il tâte du génie-civil, parfois d'ailleurs au service de la commune en secondant son père, voyer de Fey. En 1981 donc il entre en service, en même temps que Michel Fournier, de Beuson, avec qui il fera longtemps équipe. En 1996 Simon est chargé, entre autres choses, de la surveillance de l'ancienne décharge pour objets métalliques. Mais la maladie le guette, il doit cesser son travail peu après. Atteint dans sa santé son statut est modifié, réduit à mi-temps, en avril 1998. Dès lors il conserve la surveillance de la décharge (transférée aux Eterpas) pour unique mission. Simon Devènes est un personnage agréable et avenant, de bonne humeur constante. Il a le contact facile ce qui convient bien au front du service public, même si son aire de travail à lui est un peu excentrée. Elle n'en est pas moins importante pour autant. La bonne gestion des questions environnementales va lui procurer de plus en plus de clientèle; ce dont il se réjouit nous en sommes certains. Merci Simon. Persévère. ■



Nendaz, hôte d'honneur de Sion Expo du 20 au 29 avril 2007

Journée officielle de Nendaz: dimanche 22 avril 2007

Programme général provisoire

- Ve 20.04.2007 Echo du Mont
Coupe du ruban: Patrick Délèze, Fey
- Sa 21.04.2007 Nendaz sport: Cool and Clean + Prévention obésité + démonstrations Nendaz-sport
Solid'air
- Di 22.04.2007 Messe chantée + défilé: Caecilia, St-Michel et Davidica
Journée Nendaz hôte d'honneur avec: Echo du Mont, Concordia, Rosablance,
Ej'Ecochyœü, Chanson de la Montagne, Caecilia, Davidica, St-Michel.
Patrick Theytaz: taxidermiste
La fiancée du Rhône
- Lu 23.04.2007 Présence des aînés Nendards avec organisation du transport en bus
La fiancée du Rhône
La Pêche, avec Philippe Darioli
Les patoisants de Nendaz
Contes avec Françoise Bourban
- Ma 24.04.2007 Cor des Alpes, démonstration et production
Chœur de l'Amitié
- Me 25.04.2007 Le Muguet
Assiation des Nendards de Sion et environ
FC Nendaz: concours de tirs au but
Minirobic
Miss «P'tite miss»
- Je 26.04.2007 La Caecilia + Club de Montagne de Fey
Rodolphe Rauber: photographe animalier
- Ve 27.04.2007 Pilô du chant
- Sa 28.04.2007 Ecole de danse Stepsdanse
HC Nendaz: tirs au but
- Di 29.04.2007 Cor des Alpes
La fiancée du Rhône
- Tous les jours Présence ponctuelle d'artistes nendards sur le stand